

**Commune de LA-RIVIÈRE-ENVERSE**

**CARTE DES ALÉAS**

**FEUILLE 7 : LES MONTÉES**

**Légende :**

<b>Degré de l'alés :</b>	<b>Nature de l'alés :</b>
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: purple; border: 1px solid black;"></span> Zone d'alés fort (degré 3)	G : Glissement de terrain
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: orange; border: 1px solid black;"></span> Zone d'alés moyen (degré 2)	T : Crue torrentielle
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: yellow; border: 1px solid black;"></span> Zone d'alés faible (degré 1)	I : Inondation de pied de versant
<span style="display: inline-block; width: 15px; height: 10px; background-color: lightyellow; border: 1px solid black;"></span> Zone d'alés négligeable	V : Ravinement et ruissellement sur versant

**Identification des zones :**

0272 ← Nature et degrés des alés

**Autres :**

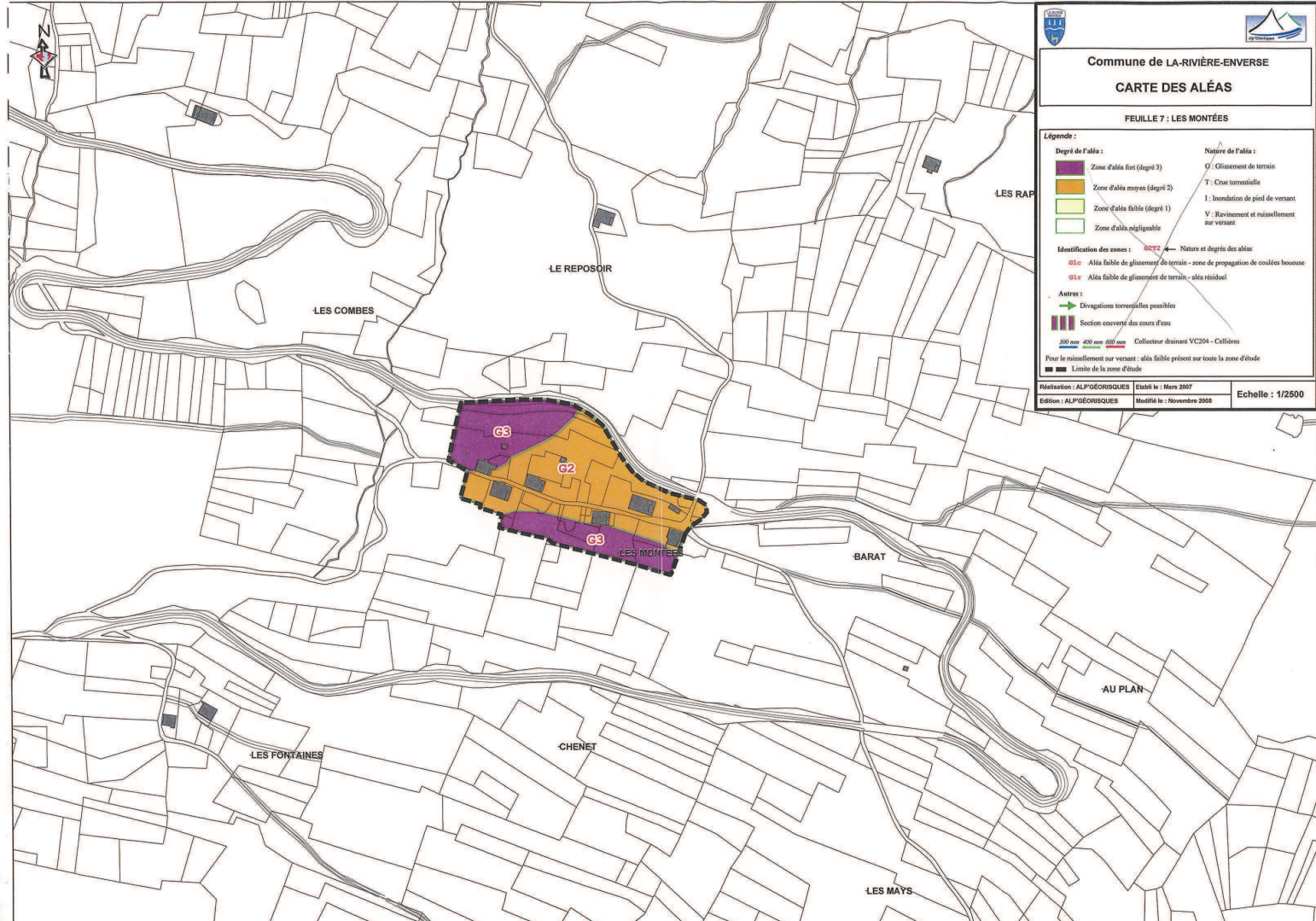
→ Divagations torrentielles possibles

▬ Section couverte des cours d'eau

▬ Limite de la zone d'étude

Pour le ruissellement sur versant : alés faible présent sur toute la zone d'étude

Réalisation : ALP GÉOMÉTRIQUES    Établi le : Mars 2007    Echelle : 1/2500  
 Edition : ALP GÉOMÉTRIQUES    Modifié le : Janvier 2011

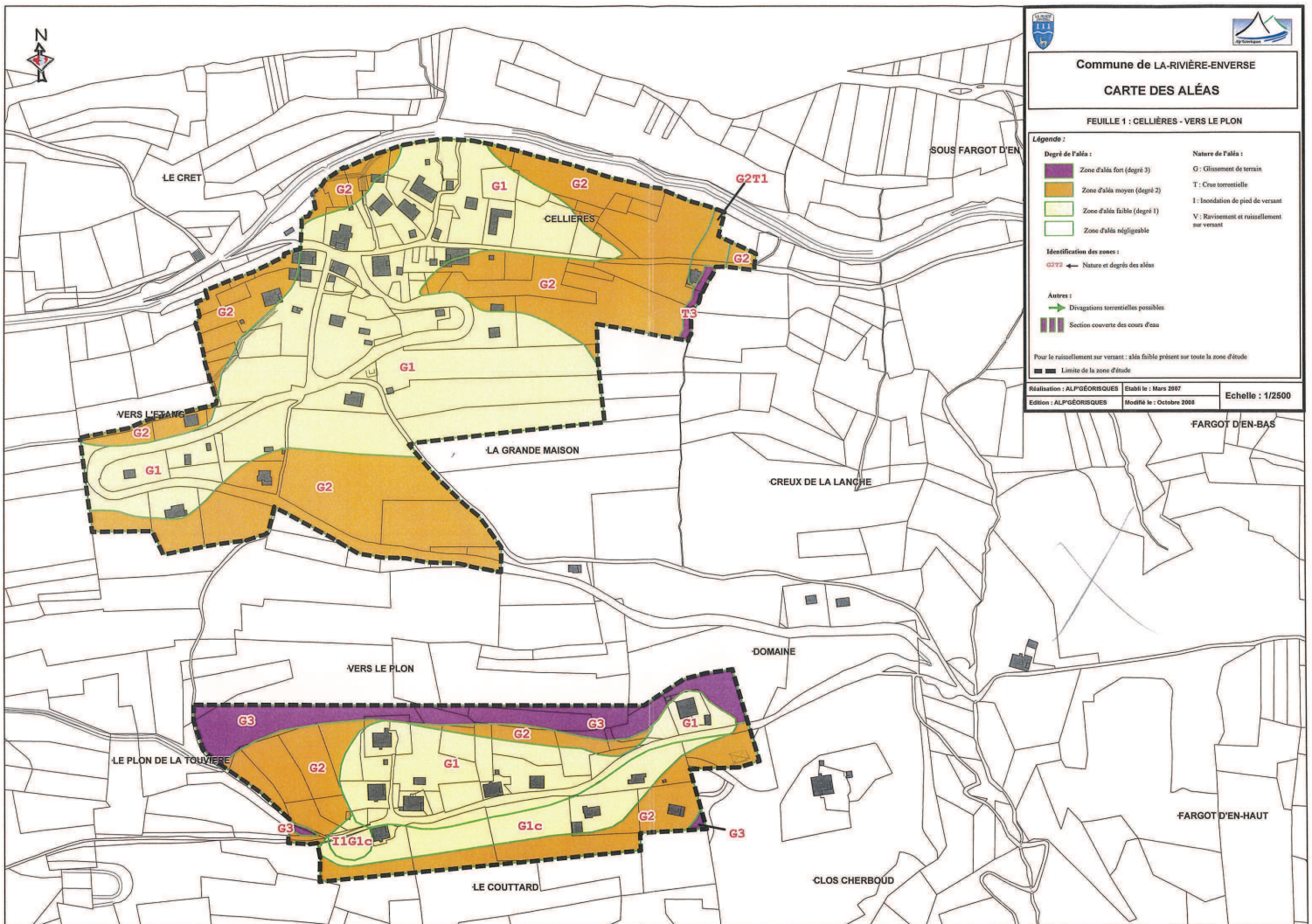


### *Annexe 3 – Carte des aléas initiale du secteur de CELLIÈRES*

#### *Avertissement*

La carte du secteur de CELLIÈRES (feuille 1) présentée ci-après doit être utilisée pour la prise en compte des phénomènes naturels dans l'urbanisme et les aménagements futurs **si l'ouvrage** (tranchée drainante réalisée en 2008 longeant la VC204) n'assure plus son rôle correctement.





**Commune de LA RIVIÈRE-ENVERSE**  
**CARTE DES ALÉAS**  
 FEUILLE 1 : CELLIÈRES - VERS LE PLON

**Légende :**

<b>Degré de l'aléa :</b>	<b>Nature de l'aléa :</b>
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:purple; border:1px solid black;"></span> Zone d'aléa fort (degré 3)	G : Clivissement de terrain
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:orange; border:1px solid black;"></span> Zone d'aléa moyen (degré 2)	T : Cise torrentielle
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:yellow; border:1px solid black;"></span> Zone d'aléa faible (degré 1)	I : Fondation de pied de versant
<span style="display:inline-block; width:10px; height:10px; background-color:lightgreen; border:1px solid black;"></span> Zone d'aléa négligeable	V : Ravinement et ruissellement sur versant
<b>Identification des zones :</b>	
G2T2 ← Nature et degré des aléas	
<b>Autres :</b>	
→ Divagations torrentielles possibles	
▨ Section couverte des cours d'eau	
▬ Limite de la zone d'étude	

Pour le ruissellement sur versant : aléa faible présent sur toute la zone d'étude

Réalisation : ALP GÉORISQUES    Établi le : Mars 2007    Echelle : 1/2500  
 Édition : ALP GÉORISQUES    Modifié le : Octobre 2008

## Annexe 4 – Récapitulatif des mesures de prévention recommandées

<i>Glissement de terrain</i>	
Aléas fort	<p>Toute implantation de nouvelle construction est <b>fortement déconseillée</b>.</p> <p>Des précautions particulières définies par une étude géotechnique sont <b>indispensables</b> pour les infrastructures (voirie, réseau, etc.). Cette étude doit impérativement intégrer les conditions de stabilité de la zone d'implantation du projet.</p>
Aléas moyen	<p><b>Toute implantation de nouvelle construction est déconseillée..</b></p> <p>Si des constructions devaient être autorisées, une étude géotechnique définissant notamment les conditions de fondations et la structure du projet est <b>fortement recommandée</b>. Cette étude doit impérativement intégrer les conditions de stabilité de la zone d'implantation du projet.</p> <p>Des précautions particulières définies par une étude géotechnique sont <b>indispensables</b> pour les infrastructures (voirie, réseau, etc.).</p> <p>Pour les constructions existantes, l'adaptation des dispositifs d'assainissements est <b>vivement recommandée</b>. Une étude géotechnique définissant notamment les conditions d'adaptation des fondations et de la structure du projet est fortement recommandée en cas de modification importante des constructions et/ou de modification induisant une augmentation de la vulnérabilité. Cette étude doit impérativement intégrer les conditions de stabilité de la zone d'implantation du projet.</p>
Aléas faible	<p>Une étude géotechnique définissant notamment les conditions de fondations et la structure du projet est <b>recommandée</b>.</p> <p>Pour les constructions existantes, l'adaptation des dispositifs d'assainissements est <b>vivement recommandée</b>. Une étude géotechnique définissant notamment les conditions d'adaptation des fondations et de la structure du projet est recommandée en cas de modification importante des constructions et/ou de modification induisant une augmentation de la vulnérabilité. Cette étude doit impérativement intégrer les conditions de stabilité de la zone d'implantation du projet.</p>
Tous aléas	<p>La maîtrise des rejets d'eau doit impérativement être assurée. La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement intégrant les contraintes induites par les phénomènes naturels est conseillée.</p> <p><u>Eaux pluviales :</u></p> <p>Elles doivent être collectées et rejetées vers des exutoires susceptibles de les accueillir sans risques d'accroissement significatif des débits et de l'érosion ou collecte par un réseau de canalisation spécifique.</p> <p><u>Eaux usées :</u></p> <p>En l'absence de réseau de collecte, la réalisation de systèmes d'assainissement autonome drainés (filtre à sable drainé) peut être envisagé. Les effluents doivent être rejetés vers un exutoire naturel stable (ruisseau, combe, etc.) ou dans un puits d'infiltration implanté hors zone de glissement de terrain.</p> <p>Les terrassements doivent être réalisés avec des précautions particulières (pente adaptée, hauteur limitée, pas de surcharge, drainage, bâchage) dont la définition peut nécessiter une étude géotechnique.</p>



	Des précautions particulières définies par une étude hydraulique sont recommandée pour les infrastructures (voirie, réseau, etc.)
Aléas faible	Une <b>surélévation 0,50 m</b> par rapport au terrain naturel est recommandée. Un <b>renforcement des façades</b> directement exposées est recommandée sur une <b>hauteur de 1,0 m</b> par rapport au terrain naturel Les sous-sol enterrés ou semi-enterrés sont <b>vivement déconseillés</b> .
Tous aléas	Le respect d'un recul minimal (3 m par exemple – à adapter selon la réglementation en vigueur) par rapport aux axes de ruissellement principaux ou par rapport aux combes actives est conseillé.